

ANNEXE AU
JOURNAL OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LOIS ET DÉCRETS

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.journal-officiel.gouv.fr



Standard 01.40.58.75.00
Annonces 01.40.58.77.56
Accueil commercial . . 01.40.15.70.10

Associations

Fondations d'entreprise

**Associations syndicales
de propriétaires**

Fonds de dotation

Annonce n° 1068 - page 66

91 - Essonne

ASSOCIATIONS

Modifications

Déclaration à la préfecture de l'Essonne.

ASSOCIATION POUR LA SCOLARISATION ET L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES PERSONNES HANDICAPÉES (ASIPPH).

Nouvel objet : dans le cadre de ses activités éducatives l'association se charge de créer des partenariats avec des structures susceptibles de proposer aux enfants en grande difficulté et en situation de handicap quel que soit leur âge, l'ASIPPH veillera à mettre en place avec ses partenaires un suivi régulier de tout enfant en situation de handicap quel que soit son âge, l'ASIPPH oeuvre ce jour une prise en charge adaptée des enfants CLIS et ULIS dans une structure scolaire partenaire, l'ASIPPH entretiendra des relations solides avec des groupes scolaires animés d'un volonté de soutenir le handicap pour assurer la formation professionnelle des jeunes en situation de handicap en respectant leurs souhaits et leurs capacités, l'ASIPPH mettra également en place des partenariats forts avec des entreprises pour assurer une insertion professionnelle stable et solide aux jeunes pris en charge.

Siège social : 1, rue Caresmentrant, 91330 Yerres.

Date de la déclaration : 7 décembre 2016.